Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260115-D2026_003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2026

Date de convocation et affichage : le 08 janvier 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
12	10	1	11

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
11	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-six , le 15 janvier à 20 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Patrick Baudy, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick **Baudy**- Mme Soizic **Strouble**- M. Damien **Guillas** – M. André **Chevalier** – Mme Clarisse **Frangeul** - Mme Sylvie **Morisseau** - M. Joël **Robert** - M. Yves **Sorin** - Mme Cécile **Trotel** – M. Philippe **Dardy** -
Absente excusée : Mme Anne **Patault**
Absent : M. Kenny **Mesnil**

Pouvoirs : Mme Anne Patault à M. Patrick Baudy

Secrétaire de séance : Mme Cécile Trotel

D2026-003 : DETR : Extension du cimetière : demande de subvention pour la création d'un kiosque destiné à l'abri des familles et accessibilité

Le Conseil municipal a validé les devis pour la création d'un kiosque destiné à l'accueil et à l'abri des familles dans le cimetière.
Parallèlement le Conseil municipal a validé la création d'un parc de 2 places PMR permettant l'accès au cimetière.
Ces dépenses sont éligibles à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) :
Dans le cadre 2- Bâtiments publics – F Cimetière Accessibilité et kiosque
Afin de mener à bien les travaux, il est proposé au Conseil municipal la demande de subvention DETR avec le plan de financement établi comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Charpente/bardage-Février Bâtiment	11 185.40 €	**DETR 40 %**	9 863.57 €
Couverture ardoises Christian Robert	3 501.79 €		
Electricité FJ Energies	855.99 €	**Fonds propres 60%**	14 795.36 €
Accessibilité (parc PMR) Eurovia	9 115.75 €		
TOTAL	**24 658.93 €**	TOTAL	**24 658.93 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :
- APPROUVE le projet cité ci-dessus ;
- VALIDE les modalités de financement ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR dans la catégorie 3/ 2 Bâtiments publics
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré en séance le 15 janvier 2026

Le Maire
Patrick Baudy

Le secrétaire de séance
Cécile Trotel